

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL DE LA CONCURRENCE

مجلس المنافسة



مجلس المنافسة
Conseil de la concurrence

REVUE DE PRESSE DE LA JOURNEE D'ETUDE DU
20 MARS 2019 - EL AURASSI
SUR LE THEME :
« LA CONCURRENCE ET LE MARCHE PERTINENT
DES ASSURANCES»



JOURNEE D'ETUDE SUR LES ENJEUX CONCURRENTIELS DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES

Mercredi, 20 Mars 2019

ALGER- Une journée d'étude sur la concurrence dans le secteur des assurances a été organisée mercredi à Alger par le Conseil de la Concurrence et l'Union des assureurs et des réassureurs (UAR).

Cette rencontre a été l'occasion pour les juristes du Conseil de la Concurrence, réactivé en 2003 après un gel de dix ans, d'apporter les éclaircissements techniques nécessaires pour aider les assureurs à respecter les règles concurrentielles dans le secteur.

Un assureur privé a évoqué les cahiers des charges qui excluent, selon lui, les compagnies privées des marchés publics, notamment à travers des critères de sélection exigeant un capital trop élevé.

"C'est une question à examiner par l'UAR qui veille à ce que l'égalité du traitement entre les assureurs, qu'ils soient publics ou privés, soit respectée", a préconisé le président de l'UAR, Brahim Djamel Kessali.

L'UAR, qui regroupe les 23 assureurs de la place, veille également à ce que les remises sur les prix pratiqués par les sociétés d'assurance n'impactent pas leur solvabilité et à ce que la concurrence entre ces compagnies ne soit pas basée sur

les prix uniquement mais également sur la qualité des services, les délais de remboursement, le degré de diversification des offres et la qualité de l'accueil.

Le président du Conseil de la concurrence, Amara Zitouni, a qualifié le marché des assurances de "mature" en terme de concurrence puisqu'il s'agit d'un marché ouvert depuis 1995.

Cependant, il a appelé les assureurs, qui saisissent le Conseil pour dénoncer des dépassements par rapport aux règles de la concurrence, de recourir à des avocats pour rendre leurs plaintes ou demandes d'avis plus compréhensibles pour le Conseil.

Pour sa part, le président de l'UAR a mis en avant les nouveaux enjeux liés à la digitalisation des assurances, laquelle assurera certainement une meilleure qualité des services mais entrainera en même temps de nouveaux risques: "Nous devons alors faire face à une nouvelle concurrence liée à la digitalisation".

Par ailleurs, concernant le bilan réalisé par le secteur des assurances en 2018, la croissance du chiffre d'affaires oscille entre 1,6% et 2% contre 3,6% en 2017, avec une nette évolution de l'assurance dommage et un fort recul de l'assurance de personnes, selon les prévisions de clôture rendues publiques par le président de l'UAR.

L'assurance dommage, boostée par l'industrie automobile et les branches Incendie et risques divers (IRD) et Catastrophes naturelles (Cat-Nat), a progressé de 3,6% à 4% en 2018 (contre 2% en 2017) alors que les assurances de personnes ont vu leur chiffre d'affaires régresser de 14% (contre +13% en 2017), a-t-il indiqué.

Cette forte baisse des Assurances de personnes (AP) résulte essentiellement du recul de la branche Assurance-voyage du fait de la baisse du nombre des visas accordés en 2018, a-t-il expliqué à l'APS.

Les AP ont également reculé à cause de la baisse du nombre de logements octroyés selon la formule LPP qui a impacté l'assurance temporaire au décès.

Cependant, il s'agit, "d'éléments conjoncturels" sans lesquels les AP auraient progressé de 10% au minimum et le taux de croissance du secteur aurait été entre 6% et 10%, selon le même responsable.

Cette fragilité de l'assurance des personnes, qui dépend fortement de facteurs conjoncturels, interpelle les assureurs sur la nécessité de diversifier davantage cette assurance, a-t-il souligné.

Le marché des assurances avait réalisé un chiffre d'affaires de 138,31 milliards de dinars (mds DA) en 2017 avec 121,62 mds DA pour l'Assurance dommages et 13 mds de DA pour les AP.

Durant les dix dernières années, les règlements des sinistres, toutes branches confondues, ont totalisé plus de 600 mds de DA. Ce qui reflète "le rôle très important de l'assurance dans l'économie notamment à travers la reconstitution du patrimoine des entreprises et les placements de liquidités au Trésor et au niveau des banques", selon le président de l'UAR.



يوم دراسي حول رهانات المنافسة في قطاع التأمينات

الجزائر - تم اليوم الأربعاء بالجزائر تنظيم يوم دراسي حول التحديات التنافسية في قطاع التأمينات من قبل مجلس المنافسة و اتحاد شركات التأمين و إعادة التأمين.

الجزائر - تم اليوم الأربعاء بالجزائر تنظيم يوم دراسي حول التحديات التنافسية في قطاع التأمينات من قبل مجلس المنافسة و اتحاد شركات التأمين و إعادة التأمين.

وشكل هذا اللقاء فرصة لرجال القانون بمجلس المنافسة، الذي تمت إعادة بعثه في 2003 بعد تجميد نشاطه لمدة عشر سنوات، لتقديم توضيحات تقنية هامة لمساعدة المتعاملين في قطاع التأمينات لاحترام قواعد المنافسة في القطاع.

وتطرق متعامل خاص في القطاع إل-ى دفاتر الشروط التي تعزل حسبه المؤسسات الخاصة من المشاركة في الصفقات العمومية خصوصا عن طريق شروط الاختيار التي تشترط رقم عمال مرتفع جدا.

ورد رئيس اتحاد شركات التأمين و إعادة التأمين، إبراهيم جمال كسالي، على "انه سيتم دراسة هذه المسألة من قبل الاتحاد الذي يسهر على المساواة في المعاملة بين شركات التأمين سواء العمومية او التابعة الى القطاع الخاص."

كما يسهر اتحاد شركات التأمين و إعادة التأمين، الذي يضم 23 مؤسسة، على أن الخصم في الاسعار الذي تطبقه شركات التأمين لا تؤثر على القدرات المالية للمؤسسات و ان لا تتركز المنافسة بين هذه المؤسسات على الاسعار فقط و لكن في مجال الخدمات و آجال التعويض و مستوى تنوع الخدمات و كذا نوعية الاستقبال.

وقال رئيس مجلس المنافسة، عمارة زيتوني، أن سوق التأمينات الجزائري "ناضج" في مجال المنافسة بما انه مفتوح منذ 1995، داعيا شركات التأمين التي تلجأ الى إخطار مجلس المنافسة بالتجاوزات المسجلة في مجال المنافسة بالاستعانة بمحاميين للسماح للمجلس بفهم امثل لشكاويهم.

من جهته، ابرز رئيس اتحاد شركات التأمين و إعادة التأمين، التحديات الجديدة في مجال الرقمنة، و التي من شأنها أن توفر خدمة أحسن للزبائن لكن قد تتجم عنها مخاطر جديدة، لذلك من الضروري مواجهة هذه المنافسة الجديدة المرتبطة بالرقمنة" حسبه.

إقرأ أيضا: تأمينات اجتماعية للعمال الأجراء : 88 مليار دج للمستشفيات عبر الوطن في 2019

وفيما يتعلق بحصيلة قطاع التأمينات لسنة 2018، فقد تراوح نمو رقم الأعمال ما بين 1ر6 بالمئة و 2بالمئة مقابل 3ر6 بالمئة خلال سنة 2017 مع نمو قوي لشعبة التأمين ضد الأضرار وتراجع كبير للتأمين على الأشخاص، وفقا لتوقعات رئيس اتحاد التأمين و إعادة التأمين.

وشهد التأمين ضد الأضرار نموا ما بين 3ر6 بالمئة الى 4 بالمئة خلال سنة 2018 مقابل 2 بالمئة خلال 2017 مدفوعا بقطاع صناعة السيارات، وشعب التأمين ضد الحرائق و الأخطار المتنوعة و كذا التأمين ضد الكوارث الطبيعية، بينما تراجع رقم أعمال التأمين على الأشخاص ب14 بالمئة مقابل نمو بنسبة 13 بالمئة سنة 2017، حسب ذات المسؤول .

وأوضح ذات المسؤول لوأج بأن هذا الانخفاض الحاد في التأمين على الأشخاص يرجع بشكل رئيسي إلى تراجع التأمين على السفر بسبب الانخفاض في عدد التأسيرات الممنوحة في عام 2018.

ويعزى أيضا تراجع شعبة التأمين على الأشخاص الى تقلص عدد السكنات الممنوحة في صيغة السكن الترقوي العمومي التي أثرت على التأمين المؤقت على الوفاة .

لكن الأمر يتعلق بأمور ظرفية، التي " لولاها لوصل نمو التأمين على الأشخاص الى 10بالمئة على الأقل و ليتراوح معدل نمو القطاع بين 6 بالمئة و 10 بالمئة، وفقاً لذات المسؤول.

ويرى السيد كسالي بأن الهشاشة التي تميز التأمين على الأشخاص و التي هي راجعة بشكل كبير الى عوامل ظرفية، تستوجب تنويع أكثر لهذا النوع من التأمين من قبل شركات القطاع. و قد بلغ رقم أعمال سوق التأمينات 138ر31 مليار دينار في عام 2017 منها 121.62 مليار دينار للتأمين على الخسائر و 13 مليار دينار للتأمين على الأشخاص.

وخلال السنوات العشر الأخيرة ، بلغ إجمالي حجم ملفات تسوية الخسائر ، في جميع فروع التأمين أكثر من 600 مليار دينار. وهذا يعكس "الدور المهم لقطاع التأمين في الاقتصاد خاصة من خلال إعادة تكوين ثروة الشركات و الودائع النقدية في الخزينة وعلى مستوى البنوك" ، وفقاً لرئيس اتحاد شركات التأمين وإعادة التأمين.



Journée d'étude sur les règles de la concurrence dans le secteur des assurances

20/03/2019 - 19:05



Une journée d'étude sur la concurrence dans le secteur des assurances a été organisée mercredi à Alger par le Conseil de la Concurrence et l'Union des assureurs et des réassureurs (UAR).

Cette rencontre a été l'occasion pour les juristes du Conseil de la Concurrence, réactivé en 2003 après un gel de dix ans, d'apporter les éclaircissements techniques nécessaires pour aider les assureurs à respecter les règles concurrentielles dans le secteur.

Un assureur privé a évoqué les cahiers des charges qui excluent, selon lui, les compagnies privées des marchés publics, notamment à travers des critères de sélection exigeant un capital trop élevé.

"C'est une question à examiner par l'UAR qui veille à ce que l'égalité du traitement entre les assureurs, qu'ils soient publics ou privés, soit respectée", a préconisé le président de l'UAR, Brahim Djamel Kassali.

L'UAR, qui regroupe les 23 assureurs de la place, veille également à ce que les remises sur les prix pratiqués par les sociétés d'assurance n'impactent pas leur solvabilité et à ce que la concurrence entre ces compagnies ne soit pas basée sur les prix uniquement mais également sur la qualité des services, les délais de remboursement, le degré de diversification des offres et la qualité de l'accueil.

Le président du Conseil de la concurrence, Amara Zitouni, a qualifié le marché des assurances de "mature" en termes de concurrence puisqu'il s'agit d'un marché ouvert depuis 1995.

Cependant, il a appelé les assureurs, qui saisissent le Conseil pour dénoncer des dépassements par rapport aux règles de la concurrence, de recourir à des avocats pour rendre leurs plaintes ou demandes d'avis plus compréhensibles pour le Conseil.



DOMAINE DES ASSURANCES

LA CULTURE DE LA CONCURRENCE PEU ANCRÉE

Publié par Nawal Imès, le 21.03.2019

La culture de la concurrence n'est que très peu ancrée dans le domaine des assurances. C'est le président du Conseil de la concurrence qui le déplore. Souvent, les objectifs dits : « politiques » justifient des pratiques anticoncurrentielles.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Dans le secteur des assurances, comme dans beaucoup d'autres, la concurrence est souvent une notion très vague. Les participants à la journée d'études organisée par le Conseil national de la concurrence, en collaboration avec l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurances (UAR), ont mis l'accent sur la difficulté de faire face à certaines pratiques en dépit de l'existence d'une législation qui proscriit les pratiques déloyales. Et pour cause, les objectifs « politiques » assignés à certaines entreprises justifient le recours de ces dernières à des comportements qui sont contradictoires avec la concurrence loyale. D'ailleurs, le Conseil de la concurrence reçoit des plaintes émanant d'entreprises étrangères activant en Algérie, se plaignant de certaines pratiques qui sont contradictoires avec l'esprit des textes.

Ils étaient nombreux à intervenir au cours de la journée d'étude à commencer par Mediahed Tayeb, membre du Conseil de la concurrence qui a rappelé le rôle et les missions du Conseil de la concurrence. L'intervention de Lebouazda Sana, directrice des procédures et du suivi des dossiers au Conseil de la

concurrence, a été axée quant à elle sur la procédure de saisine du dit conseil. Saâdi Boumediène, rapporteur général au sein du Conseil de la concurrence, a, quant à lui, fait une intervention sur les procédures d'instruction des demandes d'avis, des plaintes et des notifications des concentrations économiques.

N. I.



ASSURANCES : LES NOUVEAUX ENJEUX CONCURRENTIELS EN QUESTION

La concurrence et le marché des assurances étaient, hier, au centre des débats, à l'occasion d'une journée d'étude, organisée à Alger par le Conseil national de la concurrence, en collaboration avec l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurance.

PUBLIE LE : 21-03-2019 | 0:00



La concurrence et le marché des assurances étaient, hier, au centre des débats, à l'occasion d'une journée d'étude, organisée à Alger par le Conseil national de la concurrence, en collaboration avec l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de réassurance.

S'exprimant à cette occasion, le président du CNC, Amara Zitouni a indiqué que «cet événement constitue une opportunité idoine, pour identifier et débattre des nouveaux enjeux concurrentiels dans le secteur des assurances et de diffuser la culture de la concurrence en Algérie ainsi que d'apporter des éclaircissements nécessaires aux intervenants du secteur de sorte à dégager les bonnes pratiques concurrentielles appliquées aux assurances». Il dira que «l'entreprise est tenue de respecter les règles de la concurrence, car la finalité de la concurrence c'est en premier lieu la protection du consommateur en termes des prix, de la qualité et de l'offre». A une question, celle de connaître le nombre des plaintes déposées auprès du CNC, il a souligné que «depuis que le Conseil a commencé à organiser des campagnes de sensibilisation, nous commençons

à recevoir des plaintes des entreprises, notamment des compagnies d'assurances», avant de préciser que «les plaintes viennent de la part de ces entreprises, car cette culture de la concurrence est ancrée au sein de leur société». Il a ajouté que «le fait que les entreprises ou les sociétés non pas eu recours à l'aide juridique constitue parfois un problème». Il a précisé à cet effet, qu'on n'évalue pas le bilan d'une autorité de la concurrence par rapport au nombre d'affaires traitées mais à l'impact de cette autorité sur le marché. M. Zitouni a rappelé que «le Conseil de la concurrence, créé en 1995, peine à assumer son rôle. Des années après, on s'emploie à réactiver ses missions, après une éclipse de plus de dix années».

En 2018, l'assurance personne a enregistré une baisse de 14%

De son côté, le président de L'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) M. Kassali Brahim Djamel a souligné que «la participation des compagnies d'assurances à cet événement est un signal fort à l'adhésion au programme de conformité aux règles de la concurrence initiés par le conseil».

Il dira que «les sociétés d'assurances sont soumises aux dispositions de la législative relative à la concurrence». M. Kassali, a insisté à cet effet, sur la nécessité de rappeler aux entreprises les principes de droit de la concurrence et de les sensibiliser sur le respect de ces dispositions ainsi que de veiller à anticiper à gérer les risques pratiques restrictifs de la concurrence.

Selon lui, le secteur des assurances en Algérie a considérablement changé au cours des trente dernières années tant au plan des acteurs et intervenants des marchés. Mettant l'accent sur la digitalisation, il a souligné qu'elle peut entraîner une amélioration à la qualité des services, mais en parallèle, elle peut engendrer de nouveaux risques dans la concurrence.

En réponse à une question relative à bilan réalisé par le secteur des assurances en 2018, il a souligné que «sur les prévisions de clôture nous avons un taux de croissance du chiffre oscille entre 1,6% et 2% contre 3,6% en 2017». Il a précisé également que «les assurances dommage ont enregistré un taux de croissance de l'ordre de 2% et 3%, boostée par l'assurance automobile la branche incendie et catastrophe naturelle».

S'agissant de l'assurance personne, il a fait savoir qu'elle a enregistré une baisse de 14% et cela à cause de la réduction de nombre des visas qui a impacté directement sur la branche assurance-voyage et la baisse également des programmes de logement LPP qui a impacté sur l'assurance temporaire décès.

Makhlouf Ait Ziane

ANNULATION D'UN MARCHÉ ATTRIBUÉ À ALLIANCE ASSURANCES

Hassen Khelifati se dit victime de représailles

“Nous sommes sanctionnés par rapport à nos positions politiques”, soutient M. Khelifati qui affirme qu’il ne compte pas baisser les bras.

La compagnie Alliance Assurances a-t-elle été victime de représailles pour les positions politiques affichées par son patron Hassen Khelifati ?

Tout porte à le croire. La compagnie d’assurances privée a décroché, récemment, le marché de la prestation de service de police d’assurance du matériel roulant de l’Epic Mitidja Nadhafa, après un appel d’offres national. L’avis d’attribution provisoire a été publié dans la presse.

“Le wali a demandé l’annulation de l’attribution et l’octroi du marché à une entreprise publique. C’est interdit. Où allons-nous comme ça ?”, a dénoncé M. Khelifati, lors d’une journée d’étude sur “la concurrence et le secteur des assurances” organisée à l’hôtel El-Aurassi, par le Conseil de la concurrence, en collaboration avec l’Union algérienne des sociétés d’assurances et de réassurances (UAR).

La SAA a contesté l’avis d’attribution en invoquant, entre autres, l’instruction du Premier ministre. “Nous vous informons qu’Alliance Assurances est une société privée.

En se référant aux instructions du chef du gouvernement, les sociétés publiques sont prioritaires dans l’accès aux marchés”, écrit le responsable de la SAA dans son courrier au directeur de l’Epic Mitidja Nadhafa. Pourtant, la SAA a été éliminée au motif que le dossier de soumission serait incomplet.

Le wali a insisté sur la nécessité pour l’Epic Mitidja Nadhafa d’assurer ses biens chez des compagnies d’assurances publiques.

La demande de l’actuel wali d’annuler l’avis d’attribution, en faveur d’Alliance Assurances, a-t-il un lien avec les dernières prises de positions politiques du patron de la compagnie d’assurances qui, faut-il le rappeler, a participé aux marches contre le 5e mandat du chef de l’État ? Le doute est permis. En tout cas, le patron d’Alliance Assurances, qui a gelé son appartenance au Forum des chefs d’entreprise et pris part aux marches contre le 5e mandat, n’écarte pas cette éventualité. Selon lui, il pourrait s’agir de représailles.

“Nous sommes sanctionnés par rapport à nos positions politiques”, soutient M. Khelifati, qui ne compte pas baisser les bras. “Nous allons introduire un recours”, a-t-il annoncé. Concernant la concurrence dans le secteur des assurances, le P-DG d’Alliance Assurances soutient que “les cahiers des charges sont, systématiquement, rédigés pour exclure le secteur privé”. Les compagnies d’assurances privées se disent victimes d’une certaine mise à l’écart orchestrée par certains responsables de l’administration, à travers des conditions contenues dans le cahier des charges.

Parmi ces conditions, M. Khelifati évoque, notamment, le niveau du capital social minimum exigé qui exclut d’office les compagnies d’assurances privées nationales. Sachant que le capital minimum des sociétés d’assurances dommages a été fixé à 2 milliards de dinars. Il cite, aussi, l’exigence de fonds propres et même le résultat financier de l’entreprise.

Les assureurs ont, à plusieurs reprises, dénoncé la discrimination dont ils font l’objet sur le marché des assurances en violation de l’article 43 de la Constitution qui interdit la discrimination et la concurrence déloyale.

“On se pose la question de savoir pourquoi, sur les 25 dernières années, le secteur privé n’a-t-il pas dépassé 25% de parts de marché alors que le marché, lui, progresse ?”, s’interroge M. Khelifati, qui évoque une pratique “illégal” qui empêche ce secteur de se développer.

Le P-DG d’Alliance Assurances relève plusieurs exemples de manquement aux bonnes règles concurrentielles. Même certaines banques font de la discrimination entre sociétés d’assurances publiques et privées.

Les critères techniques, réassurance et capacités managériales, ne sont pas pris en compte.

Pour le patron d’Alliance Assurances, le secteur ne peut pas évoluer en l’absence d’un régulateur “complètement indépendant” et d’un conseil de la concurrence doté “de moyens et de pouvoirs” pour agir “en toute impartialité”.

Meziane Rabhi

L'Algérie planche sur la concurrence dans le secteur des assurances

Le Conseil de la Concurrence et l'Union des assureurs et des réassureurs (UAR) d'Algérie ont organisé ce mercredi à Alger, une journée d'étude sur la concurrence dans le secteur des assurances.

Le président du Conseil de la concurrence, Amara Zitouni a qualifié le marché algérien des assurances de «mature» en terme de concurrence puisqu'il s'agit d'un marché ouvert depuis 1995.

Cependant, il a appelé les assureurs, qui saisissent le Conseil pour dénoncer des dépassements par rapport aux règles de la concurrence, de recourir à des avocats pour rendre leurs plaintes ou demandes d'avis plus compréhensibles pour le Conseil. Certains assureurs privés estiment que les cahiers des charges excluent les compagnies privées des marchés publics, notamment à travers des critères de sélection exigeant un capital trop élevé.

Le président de l'UAR, Brahim Djamel Kessali a promis que cette question sera examinée par l'UAR qui veille, a-t-il dit, «à ce que l'égalité du traitement entre les assureurs, qu'ils soient publics ou privés, soit respectée».

Par ailleurs, Kessali a mis en avant les nouveaux enjeux liés à la digitalisation des assurances, laquelle assurera certainement une meilleure qualité des services mais entrainera en même temps de nouveaux risques. «Nous devons alors faire face à une nouvelle concurrence liée à la digitalisation», a-t-il dit.

L'UAR, qui regroupe les 23 assureurs, veille à ce que les remises sur les prix pratiqués par les sociétés d'assurance n'impactent pas leur solvabilité et à ce que la concurrence entre ces compagnies ne soit pas basée sur les prix uniquement mais également sur la qualité des services, les délais de remboursement, le degré de diversification des offres et la qualité de l'accueil.

Notons que suite à la conférence de la Fédération des sociétés d'assurances de droit national africaines (FANAF), en février dernier à Tunis, il a été décidé de procéder à l'augmentation du capital minimum des sociétés d'assurances sur le continent.

Le capital minimum étant fixé à 3 milliards de francs CFA, environs 5,230 millions de dollar, les compagnies d'assurance ont jusqu'au 31 mai pour s'y conformer.

